



Collecte des déchets verts Peyrat de Bellac 2021

CONSIGNES



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

Ne déposer que les déchets verts autorisés ci-dessus et issus de l'entretien courant du jardin.

Les déchets doivent impérativement être déposés la veille du jour de collecte (**l'entrée dans les propriétés privées est strictement interdite**). Les administrés, après la collecte, **assureront le nettoyage des trottoirs longeant leur propriété**.

Le conditionnement :

- Sacs papiers KRAFT Biodégradables (achetés dans les jardineries)
- Poubelles ou sacs plastiques ouverts afin d'éviter la fermentation (autres que les containers à ordures ménagères)
- Branchages liés en fagots de maximum 1 m de long
- Contenants de maximum 15 kgs,
- Le volume des déchets ne peut pas dépasser 3 m³ en globalité,

Tout contenant non conforme sera refusé

Sont interdits :

- Les gros branchages (supérieur à 5cm de diamètre et 1m de long),
- Les souches, les troncs d'arbres,
- La terre végétale, le sable, les gravillons et cailloux, les cendres, les litières d'animaux
- Bâches et sacs plastiques,
- Outils et produits d'entretien de jardinage, pots de fleurs
- Reste de repas,